



PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande d'attribution d'une concession de plages naturelles
située sur les plages Sud, des Chalets et de Mateille Nord sur la commune de Gruissan
déposée par la mairie de Gruissan

Par arrêté préfectoral du 08 octobre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du mardi 02 novembre 2021 au mercredi 1^{er} décembre 2021 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

La commune de Gruissan a sollicité l'attribution d'une concession de plages naturelles , pour une durée de 12 ans, qui succédera à la concession actuelle arrivant à échéance en 2021. La Demande porte sur une surface concédée de 192,36 ha et un linéaire de 9.550 m répartis sur trois plages :

- la plage Sud, située dans les espaces remarquables du littoral au sens de l'article L.121-23 du code de l'urbanisme ;
- la plage des Chalets, située en milieu urbain ;
- la plage de Mateille Nord, située en partie dans les espaces remarquables du littoral au sens de l'article L.121-23 du code de l'urbanisme.

A l'issue de l'enquête publique le préfet se prononce sur la demande de concession par arrêté.

Le commissaire enquêteur est M. Joël GRANDPERRIN, cadre Enedis, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier à la mairie de Gruissan, siège de l'enquête – Rue Jules Ferry 11430 Gruissan, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/concessionsdeplagesgruissan/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<http://www.aude.gouv.fr/les-plages-domaine-maritime-r1677.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Gruissan aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,

ouvert uniquement à la Mairie de Gruissan.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Gruissan – Rue Jules Ferry – 11430 GRUISSAN - à l'attention de M. le commissaire enquêteur (concession des plages naturelles des plages Sud, des Chalets et de Mateille Nord) ;

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête ;

- par courriel et par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : concessionsdeplagegruissan@democratie-active.fr

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Gruissan – Rue Jules Ferry :

- **mardi 2 novembre 2021 de 09h à 12h,**
- **vendredi 19 novembre 2021 de 15h à 18h,**
- **mercredi 1^{er} décembre 2021 de 09h à 12h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Gruissan ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/concessionsdeplagesgruissan/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/les-plages-domaine-maritime-r1677.html>

La personne responsable du projet est M. le maire de Gruissan – Rue Jules Ferry – 11430 GRUISSAN. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Mélanie ARCHAMBAULT – Directrice des services techniques ; au tél. : 0468 752 114 ou 0689 240 433 @ : marchambault@ville-gruissan.fr

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.